

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : sophie-leclerc-collegedechampigny-com
<https://www.cadre21.org/membres/e842952b09acfe02b92c45dc>

Date d'obtention : 2024-12-13 17:33:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir la personne qui vient nous livrer l'information

Voir si c'est un cas où la trousse sexto peut être utilisé (Si le cas est dénoncé par un élève de l'école)
Si ce n'est pas un cas dénoncé par un élève on réfère au poste de police; Si le cas est dénoncé par un élève on utilise la trousse sexto avec lui que ce soit un témoin ou une personne impliqué (Envoyeur/receveur).

Rencontrer toutes les personnes impliqués afin d'avoir leur version et de valider des faits. Utiliser la trousse avec toutes ces personnes. (rencontrer la personne qui vient livrer les faits même si c'est un témoin)

Rassurer l'envoyeur de contenu et le croire (ne pas regarder les photos)

Retirer les appareils pour éviter que les photos continue de circuler. Appeler le service de police pour que le policier école intervienne et c'est celui-ci qui s'occupera de récupérer les appareils et de supprimer le contenus inapproprié.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que j'utilise la trousse sexto seulement quand c'est un élève de l'école qui vient dénoncer.

Que les personnes n'ont pas toujours de mauvaise intentions et qu'ils peuvent être collaboratif.

Que les services de police sont impliqués que le geste soit malveillant ou non.

Que les parents doivent être référer au poste de police.

Qu'une situation qui implique un majeur hors de l'école sera transféré au poste de police.

Que les personnes ayant commis un geste comme celui-ci peuvent se sentir non cru et auront un besoin de prouver que leur histoire est vrai, il faut les croire.

Que nous devons utiliser la trousse sexto même avec les témoins. Utilisons la trousse avec toutes les personnes impliqués que nous rencontrons.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Bien rassurer la personne « victime » afin de garder un lien de confiance. Aller voir la personne à qui le contenu a été envoyé.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

